

COVID-19 : LA RÉGION GUADELOUPE AGIT À VOS CÔTÉS

Toutes les réponses de la collectivité
face à la crise

Sé ansanin nou ké rivé





Sommaire

RÉACTIVITÉ	5
Réunion d'urgence	5
Comité de suivi	5
CONTINUITÉ DES SERVICES	6
Sites fermés	6
Agents en télétravail	6
Plan de continuité	6
Marchés publics	7
Maintenance dans les lycées	7
Élus en visioconférence	7
SOLIDARITÉ	8
Approvisionnement des personnes âgées	8
6 000 paniers péyi livrés	8
Un soutien à ceux qui nous nourrissent	8
8 000 cartons de bananes	9
Repas aux soignants	9
Maintien du marché de gros de Gourde-Liane	9
PROTÉGER LES GUADELOUPÉENS	10
Matériels de protection pour les médecins et infirmiers libéraux	10
450 000 masques pour les plus exposés	11
200 000 masques remis aux communes	11
Les îles du sud ne sont pas oubliées	12
Accompagnement des étudiants	12
Coopération logistique avec la Région Île-de-France	12
PROTECTIONS MADE IN GUADELOUPE	13
Production de 90 000 litres de solution hydroalcoolique	13
Production de masques en tissu	13
Petits matériels pour les personnels soignants	13

AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES	14
Plan régional économique d'urgence	14
UN PLAN, 8 MESURES	15
LE PLAN D'URGENCE	15
Mesure 1 : Renforcement des paiements, des avances et des soldes	15
Mesure 2 : Fonds de solidarité Etat/Région	15
Mesure 3 : Fonds régional d'urgence TPE	16
Mesure 4 : Fonds de maintien des activités agricoles	16
Mesure 5 : Autres mesures d'accompagnement	17
LE PLAN DE RELANCE	17
Mesure 6 : Prêt rebond	17
Mesure 7 : Mobilisation des fonds européens (FEDER, FEAMP, FEADER)	17
Mesure 8 : Fonds de garantie des prêts bancaires	17
Soutien financier aux artisans taxis, aux marins-pêcheurs et aux melonniers	18
Un Fonds de 2,49 M€ pour l'agriculture	18
Motion de soutien aux entreprises et aux collectivités	19
Visioconférence avec Emmanuel Macron : le président de Région appelle à un « new deal »	20
La Région soutien la Filière Canne-sucre-rhum à Marie-Galante	21



« Avançons ensemble,
restons solidaires pour sortir plus forts
de cette difficile épreuve »

Ary Chalus Président de la Région Guadeloupe

La Guadeloupe, comme le reste du monde, vit une crise sans précédent. Une situation inédite où tout est urgent : préserver la vie de chacun, bien sûr en premier lieu ; en veillant en particulier sur les plus fragiles et les plus exposés, par leur métier, qu'ils continuent d'exercer, pour nous sauver, nous nourrir... ; sauver aussi nos entreprises, nos emplois...

Face à la brutalité et la violence de cette crise sanitaire et économique, la Région Guadeloupe répond en déployant des moyens et des mesures exceptionnels : santé, solidarité, soutien à la production locale, aides aux entreprises...

Ce document présente les premières mesures prises et les actions de la Région Guadeloupe face au COVID-19.

Réactivité



À la Cité des métiers aux Abymes, le Président Ary Chalus et le conseiller régional Georges Bredent ont distribué des masques aux professionnels qui sont en premières lignes.

RÉUNION D'URGENCE

Très tôt, la Région Guadeloupe prend la mesure de la gravité de la crise sanitaire qui menace le monde. En concertation avec le préfet de région Philippe Gustin, la présidente du Conseil départemental Josette Borel-Lincertin, et la directrice de l'Agence Régionale de Santé Valérie Denux, le président du Conseil régional Ary Chalus organise le **27 février 2020**, à l'Espace régional du Raizet, **une réunion d'urgence sur le coronavirus 2019 (COVID-19)**.

Apparu en décembre 2019 en Chine, le virus s'est alors déjà propagé en Corée du Nord, mais aussi en Europe : en France (premiers cas officiels recensés le 24 janvier) et dans le nord de l'Italie.

COMITÉ DE SUIVI

Au cours de cette rencontre en présence des parlementaires, des présidents des communautés d'agglomération, du président de l'Association des maires, du directeur du CHU, des autorités portuaires et aéroportuaires, des organisations socio-économiques..., le président de Région affirme sa volonté de **privilégier la santé des Guadeloupiens** et propose la mise en place d'un **comité de suivi**, dispositif-clé pour coordonner les actions publiques et associer les élus aux décisions.

Ce comité de suivi fait quotidiennement le point sur l'évolution du virus et sur les recommandations pour endiguer l'épidémie.

Le 1^{er} mars, les trois **premiers cas de COVID-19** en Outre-mer sont détectés à **Saint-Barthélemy**. Le **12 mars**, la Guadeloupe enregistre son **premier cas confirmé**.



Marie-Luce Penchard vice-présidente, les conseillères régionales Jennyfer Linon et Valérie Cesarus ont convoyé les produits frais et les masques à Terre-de-Haut pour les confier au Maire Louly Bonbon privilégiant une distribution au porte-à-porte pour la petite île.



Le conseiller Bernard Pancrel s'est impliqué dans les distributions de produits aux plus démunis à Saint-François.



Continuité des services



SITES FERMÉS

Depuis le 17 mars, 12h00, date du premier jour de confinement appliqué sur tout le territoire national, tous les sites du Conseil régional sont fermés au public. Il s'agit avant tout de préserver la santé et la sécurité du personnel et des visiteurs.



AGENTS EN TÉLÉTRAVAIL

Bien que confiné, le personnel de la Région reste totalement mobilisé. Dans chaque direction de l'administration, des agents sont équipés de matériel informatique et de logiciels métiers leur permettant de travailler à domicile. **Une ligne directe** est mise en place pour **les entreprises et les étudiants**. Cette cellule d'accueil et d'assistance aux entreprises, aux étudiants, aux lycéens et aux stagiaires de la formation professionnelle est **ouverte du lundi au vendredi de 8h à 13h**. Le numéro d'appel est :

 **N° Vert 0800 25 88 00**

APPEL GRATUIT



PLAN DE CONTINUITÉ

Afin de poursuivre les missions et le service public assuré par la collectivité, **un plan de continuité de l'activité** a été déployé. Les agents en télétravail procèdent prioritairement au paiement des factures et subventions et instruisent également les demandes d'aides. Les factures doivent être adressées via l'application Chorus pro. Les services de la paie régionale étant eux aussi opérationnels, ils peuvent procéder au mandatement des factures et subventions.

DEMANDES VIA INTERNET

Toutes les demandes de renseignement d'aides, de subventions, de cartes maritimes doivent être adressées par courrier électronique aux adresses suivantes :

regionguadeloupe@cr-guadeloupe.fr et dgeco.covid19@cr-guadeloupe.fr (mail dédié pour les entrepreneurs)

Concernant les demandes d'aides et de paiement relevant des fonds européens, le site internet www.europe-guadeloupe.fr est à votre disposition.

MARCHÉS PUBLICS



Les marchés publics en cours d'exécution se poursuivent, dès lors que les entreprises titulaires garantissent la sécurité et la santé des salariés face au coronavirus. S'agissant des appels d'offres en cours, la date limite prévue initialement après le 5 avril 2020 a été reportée au 20 avril.



MAINTENANCE DANS LES LYCÉES

La Région assure dans les lycées le bon fonctionnement des installations relevant de sa responsabilité et nécessaires pour l'enseignement à distance.



ÉLUS EN VISIOCONFÉRENCE

Afin d'assurer la continuité de l'action publique, tout en respectant le confinement, les élus de la collectivité se réunissent en visioconférence. Il s'agit de délibérer sur les affaires courantes et sur le déblocage des fonds nécessaires à l'application des mesures d'urgence. Les membres de la commission permanente ont été ainsi convoqués les 9 et 17 avril et la 4ème séance plénière ordinaire de l'année 2020 s'est tenue le 20 avril; Visioconférence également pour la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), convoquée en urgence par le président Ary Chalus, les 8 avril, 21 avril et 27 avril. Certaines réunions sont désormais diffusées également en live sur les réseaux sociaux afin de partager les travaux avec le plus grand nombre.





Solidarité

APPROVISIONNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

La Région Guadeloupe a mis en place un plan de solidarité afin d'améliorer le quotidien des personnes âgées, population particulièrement exposée aux complications les plus graves du virus COVID-19, et qui a des difficultés à s'approvisionner en produits de première nécessité. Une distribution de bouteilles d'eau, de fruits et de légumes frais locaux est mise en place, en partenariat avec les communautés d'agglomération et l'interprofession Iguafllhor.



Guy Losbar, 1^{er} vice-président a rencontré les plus vulnérables à Petit-Bourg.



6 000 PANIERS PÉYI LIVRÉS

Melons, bananes, tomates, concombres, salade, choux, christophines... 6 000 paniers de fruits et légumes péyi ont été livrés à partir du 28 mars 2020 par les élus de la Région à des personnes âgées de 80 ans et plus, nécessiteuses ou isolées et préalablement identifiées par les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les 32 communes de l'archipel. 1 500 cartons de melons de la marque Philibon (catégorie extra) ont bénéficié également aux familles dans le besoin.

UN SOUTIEN À CEUX QUI NOUS NOURRISENT

Les fruits et légumes frais sont fournis par les organisateurs de producteurs **SICA LPG, SICAPAG, SICACFEL, SICA LES ALIZES** et **CARAIBES MELONNIERS**, membres de l'Interprofession guadeloupéenne des fruits et légumes Iguafllhor. Par cette opération, la collectivité soutient ainsi la filière maraîchère, en partie privée de ses débouchés habituels (cantines scolaires, restaurants...) du fait du confinement.

8 000 CARTONS DE BANANES

Sur le même principe, la Région procède à la distribution de cartons de bananes dans l'ensemble des communes. Les foyers les plus vulnérables reçoivent des bananes dessert (notamment la variété Pointe d'or, cultivée en bio) et des bananes vertes à cuire (indice glycémique bas). L'opération, démarrée le 21 avril, permet aussi de soutenir la SICA bananière « Les Producteurs de Guadeloupe », qui, pendant le confinement, maintient son activité, grâce au concours des planteurs et de leurs salariés. Plus de 8 000 cartons au total (soit 150 tonnes) sont offerts aux mairies.

REPAS AUX SOIGNANTS

Afin de saluer le dévouement du personnel soignant, le service de restauration collective des lycées a préparé le 27 avril, 200 repas livrés au personnel du CHU. Une opération de la Région en lien avec la direction du Centre Hospitalier Universitaire. Au menu ce jour-là : couscous royal aux légumes pays, poisson poêlé sauce créole, accompagné d'un gratin, cocktail de fruits frais de saison...

 **6 000**
paniers péyi

 **8 000**
cartons de
bananes dessert

 **1 500**
cageots de
melon

**offerts aux
foyers vulnérables**



Marie- Eugène Trobo, conseillère régionale était au CHU pour la distribution des repas.



Des repas réalisés par le chef Joel Kichenin ont été distribués au CHU; un réconfort pour Gérard Cottel et ses équipes accompagnés du Président de Région et de Magguy Celigny conseillère régionale.

MAINTIEN DU MARCHÉ DE GROS DE GOURDE-LIANE

Le 23 mars, le Premier ministre Edouard Philippe annonce, dans le cadre du décret sur l'état d'urgence sanitaire, l'interdiction, sauf dérogation, de tous les marchés alimentaires, couverts ou non. Le marché de gros installé sur le parking du vélodrome de Gourde-Liane à Baie-Mahault est donc lui aussi fermé.

Sensibles aux difficultés rencontrées par les maraîchers pour écouler leur production, le président de Région et le maire de Baie-Mahault, Hélène Polifonte, interviennent alors auprès des services de l'Etat, afin de trouver des solutions qui répondent aux besoins de la profession, dans des conditions sanitaires assurant la sécurité et la santé des Guadeloupéens.

Ouvert le mercredi et le samedi, uniquement pour les professionnels.

Un arrêté préfectoral autorise ainsi depuis le 28 mars l'ouverture du marché de fruits et légumes de Gourde-Liane, tous les mercredis et samedis matins, de 8h à 12h. L'espace est réservé aux professionnels : agriculteurs et marchands de gros déclarés. Vendeurs et acheteurs doivent être équipés de gants et masques. Et une distance de deux mètres entre les véhicules doit être respectée. La Région a également appuyé la demande de la commune de Baillif, qui a elle aussi obtenu une autorisation dérogatoire pour l'ouverture du marché des Mornes (vente au détail) le vendredi de 13h à 18h.

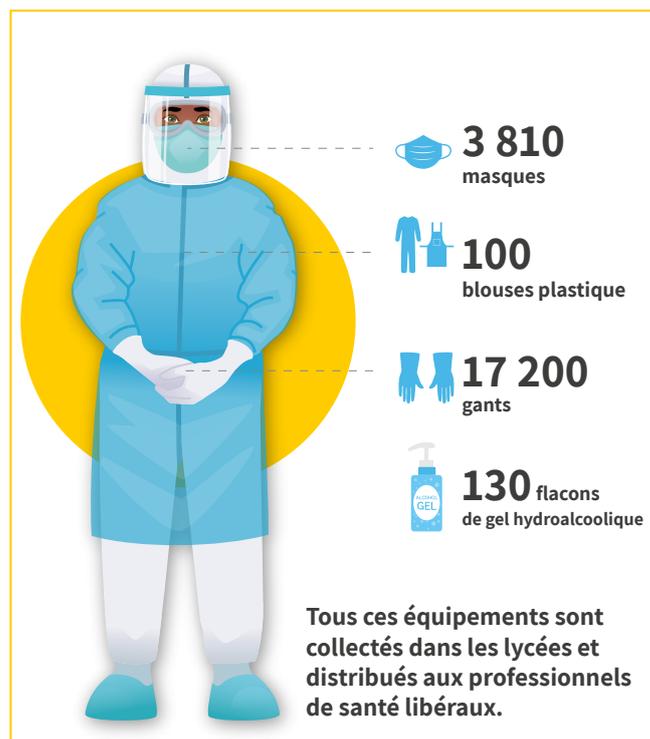
Protéger les Guadeloupéens

MATÉRIELS DE PROTECTION POUR LES MÉDECINS ET INFIRMIERS LIBÉRAUX

Dès le début de l'épidémie, les médecins et infirmiers libéraux lancent un cri d'alarme auprès des autorités sanitaires pour les alerter sur l'absence de matériels de protection, alors que ces professionnels de santé sont particulièrement exposés au virus. Sans protection, ils mettent leur santé en danger, et constituent des vecteurs potentiels du COVID-19 pour les patients qu'ils soignent à domicile, et en particulier les personnes âgées, les plus fragiles face à la maladie.

Le président de Région réagit immédiatement en organisant **le 24 mars**, avec les proviseurs des lycées de Guadeloupe, une collecte du matériel de protection présent dans ces établissements pour dispenser certains enseignements et protéger le personnel.

Sont ainsi collectés 3 810 masques, 17 200 gants, 130 flacons de gels hydroalcooliques, 100 blouses plastique. Ce précieux matériel est distribué aux professionnels de santé le 25 mars, à la cité des métiers au Raizet, par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux (URPSML).



450 000 MASQUES POUR LES PLUS EXPOSÉS

La Région Guadeloupe a commandé sur le marché international plus de 450 000 masques (chirurgicaux et FFP2), afin de répondre à la demande à court, moyen et long terme. Au fil des arrivages, ces équipements sont mis à disposition prioritairement des professionnels les plus exposés à la contamination et qui remplissent des missions indispensables à la santé, à la sécurité et aux besoins essentiels de la population.

Une première distribution de 50 000 masques est réalisée le 14 avril, à l'Espace régional du Raizet, aux représentants des taximen, ambulanciers, kinésithérapeutes, infirmiers et médecins libéraux, maisons funéraires.

200 000 MASQUES REMIS AUX COMMUNES

Le 23 avril, toujours au Raizet, près de 200 000 masques sont remis cette fois aux mairies des 32 communes, de manière équitable. Ils permettent aux personnels de ces collectivités de préparer la fin du confinement et la reprise de leur activité administrative.

100 000 paires de gants en latex sont également commandées pour les professionnels et salariés qui doivent poursuivre leur activité malgré le confinement.



Corinne Petro, conseillère régionale en pleine action de distribution !



Jean-Philippe Courtois, conseiller régional s'est rendu dans les différentes sections de Capesterre-Belle-Eau pour remettre des masques aux plus fragiles.

Sur le campus de Fouillole, le Président est allé à la rencontre des étudiants confinés.

LES ÎLES DU SUD NE SONT PAS OUBLIÉES

Les communes de Marie-Galante, de la Désirade et des Saintes sont dotées elles aussi des masques nécessaires, mais également de fruits et légumes locaux destinés aux plus vulnérables. Le 25 avril, une délégation de la collectivité s'est rendue ainsi à Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, où elle a procédé à la remise de masques à l'attention des personnels communaux et à une distribution de bananes vertes à la population.

Par ailleurs, la Région a apporté son soutien à la mise en place de rotations aériennes à Marie-Galante, afin d'assurer la continuité territoriale et sanitaire de l'île, qui a choisi de suspendre les dessertes maritimes, pour protéger sa population.



A Marie-Galante, Camille Pelage était présent pendant le déroulement des opérations de déchargement au Port de Folle Anse.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

La Région œuvre pour accompagner les étudiants en difficultés et isolés :

Un numéro vert gratuit est mis à leur disposition par la Région pour toutes demandes d'information.

 **0800 25 88 00**
APPEL GRATUIT



Partenariat Région / L'agence de l'outre-mer pour la mobilité LADOM

2,5 M€ c'est le montant engagé par la Région le 9 avril pour la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle en mobilité nationale et internationale de la Région Guadeloupe.

Exceptionnellement, cette année, certains dispositifs pourront être maintenus ou prolongés pour les étudiants en difficultés qui ont terminé leur cursus. Informations : [Se connecter | LADOM Mobilité](#)

Portail des actions régionales : <https://aides.cr-guadeloupe.fr/>

Une aide exceptionnelle de 200 euros a été mise en place par l'Etat via le lien suivant :

<http://www.etudiant.gouv.fr/>

Pour ceux rester isolés dans l'hexagone, des actions ont été mises en place en lien avec LADOM, l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité et la Délégation inter-ministérielle pour l'égalité des chances des français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer :

- **L'aide d'urgence jusqu'à 500 euros** : L'aide est à solliciter via le numéro vert 0806 000 278 (prix d'un appel local non surtaxé), du lundi au vendredi de 9h à 17h. Elle est attribuée par l'Etat aux étudiants en graves difficultés financières.
- **Chèques alimentaires** : Tous les étudiants en difficulté peuvent accéder à des chèques alimentaires au CROUS.

La plateforme Outre-mer solidaires a été créée pour répertorier toutes les aides disponibles près de chez eux et pour pouvoir également apporter son aide à d'autres en difficultés.

Mise en ligne par la délégation interministérielle.

COOPÉRATION LOGISTIQUE AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID-19, les présidents de l'ensemble des Régions de France définissent des stratégies communes pour protéger les personnels soignants et les populations de leurs territoires respectifs.

Cette solidarité se concrétise par un partenariat logistique entre la Région Île-de-France (présidée par Valérie Pécresse) et la Région Guadeloupe, pour l'acheminement des masques dans notre archipel, via les aéroports parisiens. Un premier lot de 200 000 masques est réceptionné le 21 avril.

Cette coopération est une réponse à la difficulté que rencontrent les Régions d'outre-mer pour s'approvisionner en masques sur le marché chinois.



Protections made in Guadeloupe

La Région Guadeloupe soutient les initiatives visant à réaliser localement des produits, masques et équipements de protection. Une alternative qui s'impose, face à la pénurie et aux délais d'acheminement des matériels venus de l'extérieur.

PRODUCTION DE 90 000 LITRES DE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

Une production locale de solution hydroalcoolique (SHA) se met en place. Outre l'éthanol de qualité médicale, produit par la distillerie SIS Bonne-Mère, la Région fournit les deux autres matières premières nécessaires à la fabrication de cette solution : la glycérine et l'eau oxygénée. Avec l'arrivée de ces composants, le 3 mai, par bateau, la société Chlorex et le Syndicat des pharmaciens sont en mesure de produire, à compter du 11 mai, 3 000 litres de SHA par jour, pour une première période de trente jours. Le financement de la collectivité permet de vendre le litre entre 5 et 7 euros, contre 19,50 € actuellement. Cette solution hydroalcoolique (qui portera le logo de la Région) permet d'approvisionner tous les professionnels mobilisés pendant la crise.



PRODUCTION DE MASQUES EN TISSU

Une filière de confection de masques en tissu a vu le jour. La Région Guadeloupe veut encourager une production locale de masse, en passant une commande importante de ces masques alternatifs, devenus indispensables au déplacement de la population.

PETITS MATÉRIELS POUR LES PERSONNELS SOIGNANTS

La Région Guadeloupe, avec le rectorat, mobilise les lycées équipés d'imprimantes 3D, pour concevoir et réaliser des petits équipements à destination des personnels soignants, avec l'autorisation des institutions sanitaires, et la contribution d'enseignants volontaires.



Les conseillères régionales Cersiane Bondot-Galas et Diana Perran et le recteur d'académie Mostafa Fourar ont rencontré les enseignantes de la section mode du Lycée Professionnel de Baimbridge en pleine fabrication de masques artisanaux (300 par jour).



**Aux côtés
des entreprises**

PLAN RÉGIONAL ÉCONOMIQUE D'URGENCE

Pour aider les entreprises de l'archipel à faire face à la baisse brutale, voire à l'arrêt total de leur activité, du fait du confinement décrété depuis le 17 mars 2020, la Région Guadeloupe mobilise des moyens exceptionnels regroupés au sein d'un Plan régional économique d'urgence.

Ce plan, qui complète les mesures nationales, comporte une série d'outils financiers, permettant d'accompagner au mieux les entreprises dans la gestion de leur trésorerie et de préparer la relance.

Elaboré avec les chambres consulaires et professionnelles, le Plan économique d'urgence répond à trois principes :



EFFICACITÉ

mesures adaptées à chaque situation et chaque taille d'entreprise, avec des effets de levier financier maximisés



SIMPLICITÉ

accès et instruction facilités pour les entreprises



UNITÉ

mesures mises en œuvre en étroite coordination avec l'État et la BPI, afin d'assurer une cohérence, face à l'ampleur de la crise

Un Plan, 8 mesures

Le Plan régional économique d'urgence s'articule autour de 8 grandes mesures :

- **2,1 millions d'euros** participation de la Région Guadeloupe au Fonds de solidarité Etat/Région
- **5 millions d'euros** Fonds Régional d'Urgence TPE
- **2,49 M€** Fonds de maintien des activités agricoles

LE PLAN D'URGENCE

MESURE 1 : RENFORCEMENT DES PAIEMENTS, DES AVANCES ET DES SOLDES

L'effort régional est **renforcé pour le paiement des avances et des soldes** relatifs aux délibérations déjà prises. A cela se rajoute la modification du taux de l'avance versées aux entreprises bénéficiant d'aides régionales à l'investissement matériel (ARICE, ARDDA, aides au tourisme...) qui peut être porté de 40 % à 80 %.

- **135,89 M€** de dépenses de fonctionnement et d'investissements confondues ont été mandatées depuis le 8 janvier 2020
- **30,2 M€** de factures ont été mandatées par la Région en confinement et télétravail

MESURE 2 : FONDS DE SOLIDARITÉ ETAT/RÉGION

Destinée à soutenir les entreprises les plus touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise sanitaire du COVID-19, cette aide s'adresse aux personnes physiques (travailleurs indépendants, artistes-auteurs, etc.) et aux personnes morales de droit privé (sociétés, associations, etc.) exerçant une activité économique sur le territoire régional.

La Région Guadeloupe participe à ce fonds à hauteur d' 2,1 millions d'euros.

2 volets :

- Volet 1 pour compenser la perte de chiffre d'affaires subie en mars et avril 2020
- Volet 2 pour soutenir les entreprises confrontées à une rupture de trésorerie

Volet 1 (instruit par l'Etat) : aide maximale de 1 500 €

Demande au plus tard le 30 avril, sur impots.gouv.fr/portail/

En faveur des entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public entre le 1^{er} et le 31 mars 2020 ou subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % durant cette même période.

Volet 2 (instruit par la Région)

Demande entre le 20 avril et le 31 mai sur un portail numérique dédié de la Région Guadeloupe.

Le dispositif concerne :

- ➔ Les entreprises sans salariés et les indépendants en difficultés.
Une demande introduite et défendue dès le début de la crise sanitaire par le Président de Région dans la Motion pour les entreprises et les collectivités.
- ➔ Toutes les entreprises d'au moins un salarié faisant l'objet d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée qui ont été dans l'obligation de procéder à la fermeture administrative de leurs établissements.

Aide complémentaire forfaitaire de **2 000 €, 3 500 € ou 5 000 €** (pour les situations les plus difficiles), sous certaines conditions, pour les entreprises qui :

- ➔ se trouvent dans l'impossibilité de régler leurs dettes exigibles dans les trente jours suivants et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars et avril 2020 ;
- ➔ ont vu leur demande d'un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable, refusée ou restée sans réponse après 10 jours, par une banque dont elles étaient clientes au 1er mars 2020.

<https://gua-soutien-tpe.mgcloud.fr/>

Joindre :

- ✓ une description succincte de la situation de l'entreprise
- ✓ un plan de trésorerie à trente jours
- ✓ nom de la banque dont l'entreprise est cliente et lui ayant refusé un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable
- ✓ montant du prêt demandé et son contact dans la banque

MESURE 3 : FONDS RÉGIONAL D'URGENCE TPE / SOLIDARITÉ RÉGION GUADELOUPE

Ce dispositif régional de 5 M€ a vocation de permettre l'attribution d'avances remboursables sans garantie et à taux zéro pour un montant maximum de quinze mille euro (15 000 €) par entreprise pour les entreprises individuelles et les entreprises individuelles à responsabilité limitée (EIRL) de 5 salariés maximum avec un chiffre d'affaires de 120 000 € maximum.

<https://aides.cr-guadeloupe.fr/>

MESURE 4 : FONDS DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS AGRICOLES

La Région débloque un fonds de 2,49 M € de soutien au maintien des activités des organisations professionnelles de l'agriculture.

Ce fonds permettra à la collectivité régionale d'accompagner les professionnels agricoles dans la distribution et la mise en marché de leur production.

MESURE 5 : AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- ➔ **Transporteurs** : anticipation du versement de la détaxe sur le carburant (pour les taxis)
- ➔ **Subventions** : accélération du versement des subventions dues et bonification de 40% à 80% des avances versées sur les aides à l'investissement
- ➔ **Guadeloupe Formation** : La Collectivité Régionale poursuit son accompagnement à l'adresse de l'opérateur Guadeloupe Formation. Le président de Région a décidé de prendre un arrêté portant sur le versement d'une aide financière de 7 millions de € exclusivement dédiée au règlement de la dette fournisseur de Guadeloupe Formation. Cette initiative prise par la collectivité régionale procède de sa volonté de préserver l'équilibre financier notamment des organismes de formation et l'emploi des salariés exerçant au sein de ces structures.
- ➔ **Charges sociales patronales** : L'annulation des charges sociales patronales pour les TPE guadeloupéennes pour la période de confinement à été annoncé par le gouvernement. Une mesure demandée par la Motion aux Entreprises et aux collectivités de la Région Guadeloupe.

Contact information : dgeco.covid19@cr-guadeloupe.fr

LE PLAN DE RELANCE

MESURE 6 : PRÊT REBOND

Pour renforcer la trésorerie des entreprises, la Région met en place un prêt rebond de **5 millions d'euros**. Destiné aux TPE et aux PME, il permet aux entreprises guadeloupéennes **de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000 €, pour une durée de 7 ans, avec un différé de 2 ans.**

MESURE 7 : MOBILISATION DES FONDS EUROPÉENS (FEDER, FEAMP, FEADER)

Obtenir de l'Etat et de la Commission européenne une accélération des paiements, assouplir les procédures et mettre en place les nouveaux dispositifs, notamment un fonds de mutualisation pour la pêche.

MESURE 8 : FONDS DE GARANTIE DES PRÊTS BANCAIRES

Dans le cadre de son fonds de garantie à hauteur de 10 millions d'euros, la Région Guadeloupe, en partenariat avec la BPI, augmente la quotité de 70 à 80 ou 90 %.

SOUTIEN FINANCIER AUX ARTISANS TAXIS

Parmi les secteurs professionnels particulièrement impactés par la crise sanitaire et les mesures de confinement figurent les artisans-taxis, qui subissent d'importantes pertes financières, vu leur chiffre d'affaires. Afin de limiter ce manque à gagner, la Région applique une des mesures prévues dans le Plan économique d'urgence : le versement anticipé de l'exonération de la TSC (taxe spéciale de consommation sur les carburants).

Cette exonération est calculée sur la base d'un volume forfaitaire de 5 000 litres de carburant par véhicule et par an. 153 artisans-taxis sont concernés pour les prestations effectuées en 2019. Le remboursement de la taxe représente 361 725 €. Il a été validé en commission permanente le 17 avril.



... AUX MARINS-PÊCHEURS...

La Région débloque également la somme de 337 815€ pour aider au développement et à la restructuration de la pêche professionnelle et de l'aquaculture (acquisition de matériels nécessaires à la poursuite de leur activité, modernisation...). La collectivité va également mobiliser le FEAMP, afin de compenser les pertes financières des pêcheurs et des aquaculteurs, à travers des fonds de mutualisation ou une assurance.



...ET AUX MELONNIERS

La forte réduction de la desserte aérienne entre Paris et Pointe-à-Pitre survient en pleine saison d'exportation du melon des Antilles vers la France, un marché qui absorbe habituellement près de 70 % de la production de Caraïbes Melonniers. Seuls deux vols hebdomadaires sont maintenus, contre cinq quotidiens habituellement. La Région Guadeloupe accorde une aide de 354 850 € pour prendre en charge le surcoût lié à l'affrètement de quatre vols supplémentaires par l'organisation de producteurs, et limiter ainsi ses pertes.



Nita Cerol, conseillère régionale s'est assurée du bon déroulement du chargement du melon à l'aéroport Pôle Caraïbe.

UN FONDS DE 2.49 M€ POUR L'AGRICULTURE

Afin de contribuer à relancer l'activité économique dans le secteur primaire, la Région Guadeloupe a créé un fonds de 2,49 M€ de soutien pour l'agriculture, qui s'ajoute aux dispositifs d'aides classiques.

AIDES ÉCONOMIQUES D'URGENCE

2,49 M €

Agriculture

378 150 €

Pêche

361 725 €

Artisans-taxis

350 000 €

Producteurs de melons

MOTION DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX COLLECTIVITÉS

80% du tissu économique de la Guadeloupe est constitué de très petites entreprises, comptant moins de cinq salariés, ou aucun salarié. Celles-ci remplissent difficilement les conditions d'accès aux aides mises en place par l'Etat, et en particulier celles du volet 2 du Fonds de Solidarité Nationale, instruit par la Région. En outre, beaucoup d'entreprises ne sont pas à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Il est pourtant nécessaire d'assurer la survie de ces entreprises et de préserver les emplois qu'elles représentent.

Assouplir les critères

Par une motion, votée à l'unanimité en réunion plénière ordinaire le 20 avril, le Conseil régional sollicite ainsi le gouvernement pour que soient assouplis les critères d'accès à ce dispositif d'aides. Les entreprises de Guadeloupe sans salariés doivent pouvoir accéder au volet 2. Les aides économiques d'urgence doivent être ouvertes aux entreprises qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sociales et fiscales, avec, dans le cadre du plan de relance, la possibilité d'annuler leurs dettes. Et l'Etat doit assumer l'avance des salaires pour les très petites entreprises qui bénéficient du chômage partiel.

Soutenir les collectivités locales

Le Conseil régional demande par ailleurs à l'Etat de garantir aux collectivités locales le niveau de leurs recettes perçues en 2019, et en particulier celles de la Région, chef de file du développement économique et moteur de la relance. Les collectivités pourront ainsi maintenir la commande publique (avec la mise en chantier des grands travaux) et régler les factures des entreprises, malgré la baisse prévisionnelle des recettes telles que l'octroi de mer, la taxe sur les carburants ou la taxe d'embarquement, liées à l'activité économique.

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Une Conférence territoriale de l'action publique qui s'est tenue le mercredi 29 avril et a porté sur la situation économique du territoire et le plan de relance.

Les parlementaires, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et des experts ont été invités par le Président de la Région.



VISIOCONFÉRENCE AVEC EMMANUEL MACRON : LE PRÉSIDENT DE RÉGION APPELLE À UN « NEW DEAL »

Une réunion de travail par visioconférence s'est tenue le 30 avril entre le président de la République Emmanuel Macron et les présidents des collectivités de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le président de la Région Guadeloupe a insisté sur la nécessaire adaptation des stratégies nationales aux réalités locales et appelle à un « new deal » : **une nouvelle donne qui passe par une vision renouvelée de notre modèle économique et social.** Ary Chalus a réitéré les propositions de l'assemblée, formulées dans la motion du 20 avril, pour soutenir les entreprises et les collectivités locales.



➔ ADAPTER LA FISCALITÉ POUR NOS TPE

Le président de Région appelle les autorités à saisir la crise du COVID-19 comme une opportunité de simplifier et remettre à plat la fiscalité des très petites entreprises, afin que nos territoires puissent s'inscrire dans une expérimentation et contribuer ainsi à l'émergence d'un nouveau pacte social, économique, solidaire et écologique.

➔ RELANCER LE TOURISME

Il souhaite en particulier un plan de relance ambitieux pour le secteur touristique. Cela passe notamment par le maintien du dispositif de chômage partiel jusqu'à la fin de l'année, pour l'hôtellerie et la restauration. Mais l'exécutif régional propose un nouveau modèle touristique à haute qualité sanitaire, avec l'application d'une charte spécifique par les professionnels du secteur.



➔ ENCADRER LE FRET AÉRIEN

Les prix du fret aérien outre-mer doivent être encadrés de manière plus juste ; les moyens dimensionnés de façon plus équitable, en ouvrant ce fret aux autres compagnies desservant nos territoires (Air Caraïbes, Corsair), afin d'abaisser les coûts. Ary Chalus est intervenu à ce titre auprès du secrétaire d'Etat aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari. Il propose par ailleurs de saisir l'Autorité de la concurrence, pour qu'elle analyse la situation de nos territoires.

➔ EAU ET ASSAINISSEMENT

Le président de la Région a réitéré sa demande d'un accompagnement fort de l'État, qui s'était engagé à contribuer, aux cotés des collectivités, au financement de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement de la Guadeloupe, devenue encore plus urgente dans l'actuel contexte sanitaire.

➔ RENTRÉE SCOLAIRE

Ary Chalus a réaffirmé sa position sur la rentrée scolaire. L'exécutif régional préconise un déconfinement mesuré, où doit primer la sécurité des Guadeloupéens.



LA RÉGION SOUTIEN LA FILIÈRE CANNE-SUCRE-RHUM À MARIE-GALANTE

850 000 € c'est le montant mobilisé par la Région Guadeloupe pour accompagner la campagne sucrière à Marie-Galante .

Confrontée à des difficultés structurelles importantes qui génèrent des surcoûts de production; une convention « canne » 2016/2022 a été signée le 20 février 2017 entre l'État et la collectivité fixant pour chaque partie les modalités de soutien financier à l'usine sucrière de Marie Galante, la SA SRMG.



Édité par **Région Guadeloupe**
Le 09 mai 2020

Rue Paul Lacavé - Petit Paris
97109 BASSE TERRE Cedex
Tél : 05 90 80 40 40
Fax : 05 90 81 34 19

Directeur de la publication :
Teddy Bernadotte Direction du Cabinet
Service Presse & Communication :
Jean Luc-Goubin
dircom@cr-guadeloupe.fr
Cheffe de projet web :
Noram Deglas

Crédits photos : Région Guadeloupe, p15 FSapotille, p12 Bernard Boucard

www.regionguadeloupe.fr



RégionGuadeloupe



CRGuadeloupe



Région-Guadeloupe

COVID-19

Réactivité & Solidarité



1500
cartons de melons



8 000
cartons de bananes
aux mairies



6 000
paniers peyi
aux plus démunis



Maintien du marché
de gros de Gourde-Liane



Un numéro vert
gratuit



500
repas aux soignants



DISTRIBUTION

450 000 masques distribués aux plus exposés	200 000 masques remis aux communes
---	--



PRODUCTION

50 000 masques en tissu	90 000 litres de solution hydroalcoolique
-----------------------------------	---

MATÉRIELS DE PROTECTION POUR LES MÉDECINS ET INFIRMIERS LIBÉRAUX

100
blouses plastique

3 810
masques



130 flacons
de gel hydroalcoolique

17 200
gants

COVID-19



Aux côtés des entreprises

2,1 M€ Fonds de Solidarité
Etat/ Region

5 M€ Fonds régional
d'urgence TPE

135,89 M€ mandats depuis
le 8 janvier 2020
Renforcement des paiements, des avances
et des soldes

2,49 M€ Fonds de maintien
des activités agricoles

30,2 M€ Factures payées
durant le confinement

378 150 € Pêche

5 M€ Prêt REBOND
Taux zéro de 10 à 300 000 €,
7 ans, avec un différé de 2 ans.

350 000 € Fret export
du Melon

10 M€ Fonds de garantie
des prêts bancaires / BPI

361 725 € Taxis versement
anticipée de
la taxe carburant

De 40% à 80%
de bonification pour le paiement
avancés des aides et subventions

2,5 M€ Aide étudiante
via LADOM

SOUTIEN ÉCONOMIQUE

Merci !

à tous ceux qui se sacrifient jour et nuit
pour prendre soin de notre santé,
pour nous nourrir et
pour nous accompagner !

